



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 09 DÉCEMBRE 2015

DÉLIBÉRATION N° 2015-101

MARCHÉ PUBLICS ET TRAVAUX

9 - Entretien, exploitation et amélioration des équipements électromécaniques des postes de refoulement et de relèvement, des dégrilleurs, des bassins de retenue automatisés et télésurveillés, des points de mesure des réseaux eaux usées et eaux pluviales – Marché H16 n° 06-16-10 - Lancement du marché public

Date de la convocation : le 03 décembre 2015,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Monsieur Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : M. David DUPUTEL

Présents : 40

M. Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), M. Claude ROUYER (Commune d'Attainville), MM. Gilles MENAT et Richard GRIGNASCHI (Commune de Baillet-en-France), M. Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), M. Gilles BELLOIN et Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), M. Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), MM. Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'Écouen), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), M. Youcef CHELGHAF (Commune de Garges-lès-Gonesse), M. Gérard GRÉGOIRE et Mme Yolande GARRET (Commune de Gonesse), Mme Anita MANDIGOU et M. Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire honoraire, et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), M. Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN (Commune de Montsoul), Mme Michèle BACHY et M. Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), MM. Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), MM. Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), MM. Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), M. Gérard SAINTE-BEUVE et Mme Laure QUÉRÉ (Commune de Le Thillay), M. Alain GOLETTA (Commune de Vémars), Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 5

M. Luc VILLERMIN, Délégué titulaire de la commune de Fontenay-en-Parisis, donne pouvoir à M. Gérard SAINTE-BEUVE, Délégué titulaire de la commune de Le Thillay,
M. Cédric MORVAN, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France, donne pouvoir à M. Henri GUY, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France,
M. Jean-Pierre LARIDAN, Délégué Titulaire de la commune de Montsoul, donne pouvoir à Mme Geneviève RAISIN, Déléguée Titulaire de la commune de Montsoul,
M. Bernard BESANÇON, Délégué Titulaire de la commune de Puiseux-en-France, donne pouvoir à M. Didier GUEVEL, Délégué Titulaire de la commune de Le Plessis-Gassot,
M. Lionel LECUYER, Délégué Titulaire de la commune de Vémars, donne pouvoir à M. Alain GOLETTA, Délégué Titulaire de la commune de Vémars.

Présents sans droit de vote : 2

MARCHÉ PUBLICS ET TRAVAUX

9 - Entretien, exploitation et amélioration des équipements électromécaniques des postes de refoulement et de relèvement, des dégrilleurs, des bassins de retenue automatisés et télésurveillés, des points de mesure des réseaux eaux usées et eaux pluviales – Marché H16 n° 06-16-10 - Lancement du marché public

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le marché public de prestations de service est relatif à l'entretien, à l'exploitation et à l'amélioration des équipements électromécaniques, des postes de refoulements et de relèvement, des dégrilleurs, des vannes et instrumentations des bassins de retenue, des points de mesure des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Il est actuellement en cours d'exécution depuis le 1^{er} juin 2012 et prendra fin le 31 mai 2016.

Les prestations correspondent aux ouvrages suivants :

- Sept postes de relèvement et de refoulement dont quatre communaux,
- Trois dégrilleurs,
- Seize vannes automatisées équipant les bassins de retenue ainsi que les équipements de télégestion,
- Deux bassins de retenues télésurveillés, faisant l'objet d'une instrumentation,
- Dix-huit vannes manuelles équipant les bassins de retenue non télégerés,
- Neuf points de mesure dans les Vallées du Croult et du Petit Rosne,
- Six points de mesure sur le réseau de collecte des Eaux Usées,
- Autres équipements pouvant se rajouter en cours de marché.

Le montant prévisionnel de ce marché à bons de commande est estimé au maximum à 950 000 € HT par an pour le budget eaux pluviales, et au maximum à 450 000 € HT par an pour le budget eaux usées. Il a une durée de quatre ans.

Les crédits sont prévus aux budgets eaux pluviales chapitre 011, article 61521 en fonctionnement, chapitre 21 article 21532 en investissement et eaux usées chapitre 011, article 6152 en fonctionnement et chapitre 21 article 21532 en investissement.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de M. Didier GUEVEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-21-1,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'estimation du marché public avec au maximum à 950 000 € HT par an pour le budget Eaux Pluviales, et au maximum 450 000 € HT par an pour le budget Eaux Usées, pour une durée de quatre ans,

Considérant la nécessité pour le syndicat lancer le marché H16 (n° 06-16-10) relatif à l'entretien, l'exploitation et l'amélioration des équipements électromécaniques, postes de refoulements et relèvement, dégrilleurs, vannes et instrumentations des bassins de retenue, et points de mesure des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, en raison de l'arrivée du terme du marché en cours d'exécution (H12) le 31 mai 2016,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1 - Autorise le Président à lancer par voie d'appel d'offres ouvert le marché H16 n° 06-16-10 relatif à l'entretien, à l'exploitation et à l'amélioration des équipements électromécaniques, des postes de refoulements et relèvement, des dégrilleurs, des vannes et instrumentations des bassins de retenue, et des points de mesure des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales pour une durée de quatre ans, à signer le marché avec son titulaire,

MARCHÉ PUBLICS ET TRAVAUX

9 - Entretien, exploitation et amélioration des équipements électromécaniques des postes de refoulement et de relèvement, des dégrilleurs, des bassins de retenue automatisés et télésurveillés, des points de mesure des réseaux eaux usées et eaux pluviales – Marché H16 n° 06-16-10 - Lancement du marché public

2 - **Prend acte que** les crédits sont prévus aux budgets eaux pluviales chapitre 011, article 61521 en fonctionnement, chapitre 21 article 21532 en investissement et eaux usées chapitre 011, article 6152 en fonctionnement et chapitre 21 article 21532 en investissement,

3 - **Prend acte que** le montant prévisionnel du marché à bons de commande est estimé au maximum à 950 000 € HT par an pour le budget eaux pluviales, et au maximum à 450 000 € HT par an pour le budget eaux usées,

4 - **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à ce marché.

Bonneuil-en-France, le 17 décembre 2015

Guy MESSAGER



Président du Syndicat,
Maire honoraire de Louvres.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 17 décembre 2015.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

